



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Monsieur Martin Flügel, Directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par M. Vincent Naïnemoutou, T. 021-315 26 22
notre réf. IdAff 490963 – A.1/2024/54 - sm
votre réf. Consultation Ordonnance financement projets
numérisation

Lausanne, le 13 juin 2024

Projet de nouvelle ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation

Monsieur le Directeur,

Votre demande adressée le 24 avril 2024 au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, relative à la procédure de consultation mentionnée en titre, à laquelle la Chancellerie fédérale a invité l'Union des villes suisses à participer, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vous trouverez, ci-dessous, la position officielle de la Ville de Lausanne au sujet de ce projet de nouvelle ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public.

La Ville de Lausanne relève l'effort financier consenti par la Confédération pour soutenir les projets de numérisation présentant un grand intérêt public ainsi que la possibilité de soumettre des demandes d'aides financières chaque année. Elle approuve le projet d'ordonnance mis en consultation, et ajoute les remarques suivantes concernant la procédure de demande et la composition du jury d'experts :

- Section 3 Procédure, Article 5 Demande, Alinéa 3, Lettre a :
La proposition est trop restrictive pour les collectivités de droit public et favorise davantage les organisations de droit public ou de droit privé. Les communes ne disposent souvent pas des moyens suffisants pour réaliser des projets de numérisation présentant un grand intérêt public.
- Section 4 Jury d'experts, Article 9 Composition, Alinéa 1, Lettre b :
L'Union des villes suisses devrait être représentée et devrait avoir la possibilité de proposer un représentant pour participer au jury d'experts.

Pour toute question que vous seriez amené à nous poser au sujet de notre réponse à la consultation, nous vous invitons à contacter M. Vincent Naïnemoutou, chef de service *ad intérim* du Service d'organisation et d'informatique (SOI).

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

